

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Mars 2026



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	37

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 Février 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Maire MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pascale PEYTAVI ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Jean-Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Franck LIGNON à Bernard FONTES ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ ; Franck POUJOL RICARD à Benoit MARSAUX ; Catherine SONZOGNI à Sylvie MIQUEL

Étaient absents : Robert AZAÏS ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Josian CABROL

Délibération n° : 2026.03.05/054

Objet : Budget primitif annexe Office de Tourisme 2026

VU l'article L. 2312-1 du CGCT indiquant que « le budget de l'intercommunalité est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire » ;

VU l'article L 2121-17 du CGCT indiquant que le Conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux dispose d'un budget annexe Office de Tourisme sous la forme d'un Service Public à caractère Administratif (SPA) ;

CONSIDERANT que ce budget annexe dispose uniquement d'une section de fonctionnement, l'investissement étant porté par le budget principal ;

CONSIDERANT qu'après explication et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (37 POUR)**

- **Adopte** le Budget Primitif Annexe Office de Tourisme 2026 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	Réalisé 2025	BP 2026		Réalisé 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	95 357,10 €	131 314,58 €	013 Atténuations de charges	3 801,90 €	500,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	334 660,03 €	362 900,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes div	97 324,90 €	90 500,00 €
014 Atténuations de produits	37 696,46 €	2 000,00 €	73 Impôts et taxes	174 130,65 €	160 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	5 619,76 €	15 320,00 €	74 Dotations, subventions et participations	187 054,53 €	206 781,00 €
66 Charges financières	- €	- €	75 Autres produits de gestion courante	- €	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	76 Produits financiers	- €	- €
68 Dotations aux provisions	- €	1 200,00 €	77 Produits exceptionnels	- €	- €
			78 Reprise sur provisions	728,76 €	- €
			002 Excédent fonctionnement reporté	65 246,19 €	54 953,58 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	473 333,35 €	512 734,58 €	Total recettes réelles de fonctionnement	528 286,93 €	512 734,58 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €			
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	- €	- €	Total recettes d'ordre de fonctionnement	- €	- €
TOTAL GENERAL	473 333,35 €	512 734,58 €	TOTAL GENERAL	528 286,93 €	512 734,58 €

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
M. Josiah CABROL



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr